

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1880.

Crédits spéciaux pour l'exécution de travaux d'utilité publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, nous avons l'honneur de vous présenter un projet de loi ouvrant au Département des Travaux Publics des crédits spéciaux s'élevant à la somme de 26,500,000 francs.

Ces crédits sont nécessaires à la continuation de certains travaux et à l'extension du matériel roulant des chemins de fer de l'État. Quelques explications permettront à la Chambre d'apprécier l'opportunité du projet de loi soumis à ses délibérations.

ARTICLE PREMIER.

PONTS ET CHAUSSÉES.

§ 1^{er}. *Travaux d'amélioration à l'Escaut ; — transformation de la navigation intermittente en navigation continue.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Les écluses à sas et barrages nécessaires pour rendre continue la navigation de l'Escaut dans le Hainaut sont terminés.

On exécute des travaux destinés à mettre les moyens d'assèchement des prairies en harmonie avec le nouveau système de navigation.

Il reste à drageur, entre l'écluse de Constantin et la limite du Hainaut, le lit de l'Escaut afin de lui donner la largeur nécessaire au croisement des bateaux qui descendent aujourd'hui par rames sans rencontrer de bateaux montants, ainsi que la profondeur normale sous le niveau de flottaison. Celui-ci sera inférieur au niveau atteint actuellement pendant le passage des bateaux les jours de navigation. On sait qu'aujourd'hui celle-ci est intermittente.

Ces draguages sont les derniers travaux indispensables à exécuter pour établir la navigation continue dans le Hainaut et utiliser les écluses et barrages déjà construits.

Le crédit de 500,000 francs qui fait l'objet de ce paragraphe y sera affecté.

§ 2. *Lignes télégraphiques à établir le long des canaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les canaux qui relient Liège à Anvers n'ont pas une section transversale suffisante pour permettre en tous les points de leurs parcours, le croisement des bateaux chargés ayant plus de 5 mètres de largeur, bien que les écluses et les ponts permettent le passage de bateaux de 7 mètres de largeur.

Il existe sur ces canaux des gares d'évitement, mais elles sont fort espacées et il serait fort utile de les réunir par une communication électrique.

On pourrait ainsi faire connaître aux éclusiers voisins de ces gares qu'un bateau dont la largeur dépasse 5 mètres est engagé dans la partie étroite du canal et qu'ils ont à faire arrêter tout bateau marchant en sens inverse.

Ce serait une amélioration pour le batelage, car la rencontre d'un bateau de 5 mètres de largeur avec un bateau de 6 mètres, en dehors des gares, donne lieu à des difficultés auxquelles ils convient d'obvier.

§ 3. *Anvers. — Installations maritimes.*

Crédit demandé : 5,000,000 de francs.

En sollicitant le crédit de 16,000,000 de francs, alloué par la loi du 4 août 1879 pour les nouvelles installations maritimes d'Anvers, le Gouvernement a dit à la Chambre que la moitié de ce crédit serait affectée aux dépenses des travaux à faire en 1879 et pendant les premiers mois de l'année suivante, l'autre moitié devant être employée au payement du prix des propriétés à acquérir pour la formation du terre-plein des nouveaux quais.

Il est nécessaire, pour éviter tout retard dans l'exécution de ces importants travaux, de prévoir le cas où le crédit, déjà voté, viendrait à être épuisé avant la fin de l'année et d'allouer, pour cette éventualité, un crédit nouveau de 5,000,000 de francs.

Au moyen de ce crédit nouveau de 5,000,000 de francs que le Gouvernement sollicite et des crédits dont il dispose, il y a lieu de croire que l'on sera en mesure de payer le prix des travaux à faire et des expropriations à effectuer avant la fin de l'année courante et au commencement de l'année prochaine.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

§ 4. *Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers. — Travaux d'extension aux stations des établissements maritimes.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

La première section des travaux des quais d'Anvers sera terminée le 4 décembre prochain.

Il faudra pourvoir cette première partie des nouvelles installations maritimes, des voies qui seront nécessaires à sa mise en exploitation et il faudra exécuter, dans la station du Sud, les travaux voulus pour qu'elle soit à même de satisfaire au mouvement commercial important qui se produira, dès l'origine, de ce côté du port.

D'autre part, le mouvement a grandi au Nord, au point que l'on est maintenant à la limite de ce qu'il est possible de faire au moyen des ressources dont on y dispose. Il est devenu indispensable d'agrandir la station de Stuyvenberg.

Le crédit de 2,500,000 francs est destiné à l'exécution de ceux de ces travaux qui sont les plus urgents.

§ 5. *Transformation de l'embranchement du Quartier-Léopold, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 1,900,000 francs.

Par l'exposé des motifs du projet de loi, présenté à la Chambre le 20 juin 1877, le Gouvernement a fait connaître qu'il destinait un premier crédit de 1,000,000 de francs à la transformation de l'embranchement du Quartier-Léopold, à Bruxelles.

Il importe que ce travail, qui n'a pu être entamé jusqu'ici, ne subisse pas un plus long retard et le Gouvernement propose d'augmenter de 1,900,000 francs le crédit à y consacrer immédiatement.

§ 6. *Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Dans l'exposé des motifs de la loi du 4 août 1879, il a été annoncé à la Chambre que les travaux à exécuter pour mettre les installations du service de la traction et du matériel des chemins de fer de l'État en harmonie avec les besoins présents et prochains comportaient, dans leur ensemble, une dépense de 8,250,000 francs.

La loi précitée a accordé une première allocation de 1,900,000 francs. Le Gouvernement considère qu'en égard à l'importance des remises et des ateliers à construire en des points nombreux du réseau des chemins de fer de l'État, il est nécessaire d'y ajouter actuellement une nouvelle allocation de 2,500,000 fr.

§ 7. *Signaux et appareils de sécurité des chemins de fer.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

A mesure que le trafic des chemins de fer se développe et que le réseau se complique, les chances d'accidents augmentent considérablement, et il faut chercher à prévenir ceux-ci au moyen d'un système de signaux plus complet. Le Département des Travaux Publics a pris les mesures nécessaires en vue d'étendre le *blok system* aux lignes les plus parcourues et de doter prochainement de signaux perfectionnés les stations qui n'en sont pas encore pourvues.

Le crédit de 2,000,000 de francs est destiné à cette amélioration importante.

§ 8. *Extension et amélioration du matériel de traction et de transport.*

Crédit demandé : 12,000,000 de francs.

Pendant les deux dernières années les extensions du matériel roulant des chemins de fer de l'Etat n'ont pas été sans importance.

L'effectif a été augmenté de 104 locomotives, de 44 tenders, de 556 voitures à voyageurs, de 2,000 wagons à marchandises et de 114 véhicules pour services divers.

Lorsque toutes les commandes faites au moyen des crédits dont l'administration dispose actuellement et celles à faire au moyen des crédits sollicités seront exécutées, l'effectif du matériel se présentera comme suit :

Locomotives	1,579
Tenders	880
Voitures à vapeur	15
Voitures à voyageurs	3,934
Wagons à marchandises	53,304
Véhicules pour services divers	1,292

Le Gouvernement a pris les mesures voulues pour que les locomotives et wagons, déjà commandés ou encore à commander sur les nouveaux crédits, soient mis en service avant la fin de l'année, et il compte, qu'à moins de circonstances fortuites, l'effectif du matériel sera ainsi en rapport avec les nécessités du trafic dans le courant de l'hiver prochain.

D'autre part, on continuera à apporter des améliorations au matériel à voyageurs.

On étendra l'application des freins continus du système Westinghouse et on se mettra en mesure de pouvoir chauffer les voitures de toutes classes l'hiver prochain.

Le crédit à affecter à ces extensions et améliorations est de 12,000,000 de fr.; il se répartira approximativement comme il suit :

Locomotives et tenders fr.	5,200,000
Wagons à marchandises	6,100,000
Freins Westinghouse ; installations et four- nitures nécessaires au chauffage des voi- tures, etc fr.	700.000
Ensemble. fr.	12,000,000

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Travaux Publics
et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom,
à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la
teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits spéciaux, à concurrence de la somme de
vingt-six millions cinq cent mille francs (fr. 26,500,000), sont
ouverts au Département des Travaux Publics, pour pourvoir
aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après, savoir :

PONTS ET CHAUSSEES.

§ 1 ^{er} . Travaux d'amélioration à l'Escaut ; transfor- mation de la navigation intermittente en naviga- tion continue	fr.	500,000	»
§ 2. Lignes télégraphiques à établir le long des canaux		100,000	»
§ 3. Anvers. Installations maritimes		5,000,000	»

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

§ 4. Voies à établir sur les nouveaux quais à Anvers ; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000	»
§ 5. Transformation de l'embranchement du quartier Léopold à Bruxelles.	1,900,000	»
§ 6. Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000	»
§ 7. Signaux et appareils de sécurité	2,000,000	»
§ 8. Extension et amélioration du matériel de traction et de transport.	12,000,000	»
Total.	26,500,000	»

ART. 2.

Les crédits ouverts à l'article 1^{er} seront couverts par une émission de titres de la Dette publique; ils pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

Donné à Lacken, le 13 avril 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

SAINTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

